Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 39 (2002)
Heft: 1538

Artikel: Analyse VOX : quand le corps électoral n'en fait qu'à sa tête
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1008808

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Quand le corps électoral n'en fait qu'à sa tête

L'examen des résultats des votations relativise l'efficacité des mots d'ordre des partis sur les électeurs. Le rejet de la LMIE en est un exemple supplémentaire.

Les analyses VOX réalisées après chaque votation donnent des informations utiles sur la signification des résultats sortis des urnes. La dernière livraison, qui porte sur la votation du 22 septembre dernier, ne fait pas exception.

Le sondage confirme ce que la répartition géographique des voix montrait: le rejet de la libéralisation du marché de l'électricité résulte d'une alliance de la gauche et de la droite dure. Si la majorité des sympathisants socialistes ont dit non à la loi (58%), le rejet est plus fort encore chez les partisans de l'UDC (66%), alors même que ce parti préconisait le oui. Si la base démocrate du centre suit fidèlement les mots d'ordre du parti sur les sujets relatifs à la politique étrangère et aux requérants d'asile, elle l'abandonne sur les thèmes économiques lorsque l'UDC défend des positions libérales.

Les syndicats avaient connu pareille désertion des troupes de gauche lors de la votation sur la semaine de 36 heures, ce qui n'a pas empêché le récent congrès du PSS d'inscrire cette revendication dans son programme électoral. Ils ont à nouveau subi un revers à l'occasion de la votation sur l'initiative sur l'or de la Banque nationale et le contre-projet: alors qu'ils recommandaient le double oui, seuls 26% des électeurs de gauche ont appuyé l'initiative de l'UDC.

Faible identification partisane

Cette liberté de choix qu'autorise la démocratie directe traduit la faible identification partisane de l'électorat, sa distance critique à l'égard des mots d'ordre et des programmes. Au gré des votations populaires, une partie non négligeable de la population compose son propre programme. Dès lors il faut interpréter les résultats électoraux avec la plus grande prudence; le pourcentage des voix obtenues ne garantit en rien l'appui inconditionnel de celles et ceux qui ont apporté leur soutien à tel ou tel parti. Et c'est là que réside la justification de la participation des principales forces politiques au gouvernement: la si mal nommée formule magique. L'adhésion des grands partis à une solution de compromis se révèle souvent nécessaire pour convaincre une majorité populaire. Une condition qu'oublient les adversaires de la formule magique, de gauche comme de droite. *jd*

Zéro de calcul

Devant les délégués de l'UDC réunis pour désigner leur candidat à la succession de Ruth Dreifuss, Samuel Schmid a revendiqué le droit pour son parti à occuper deux sièges au Conseil fédéral.

D'un point de vue arithmétique, le conseiller fédéral a sans doute raison. Mais en convoitant le siège socialiste romand, l'UDC montre que l'arithmétique ne le préoccupe guère. Car la règle de trois devrait le conduire à contester le deuxième siège démocrate-chrétien. En réalité, ce parti ne rêve que d'écarter les socialistes du gouvernement qu'il veut entièrement bourgeois. Mais alors il devrait revendiquer trois sièges.

Domaine Public a rappelé à plusieurs reprises que la formule gouvernementale associant les principaux partis n'obéissait pas à une simple règle de trois. Pour accéder au gouvernement, un parti doit d'abord faire la preuve de sa capacité de nuisance. Sur ce point, l'UDC a fait ses preuves. Mais il lui manque encore le respect de certaines règles du jeu qui rendent possible un gouvernement commun, en particulier la capacité de négocier des compromis. C'est pourquoi la majorité de l'Assemblée fédérale se réserve le droit de désigner au Conseil fédéral un candidat qui ne représente pas nécessairement la ligne majoritaire de l'UDC. *jd*